

Fonctionnement

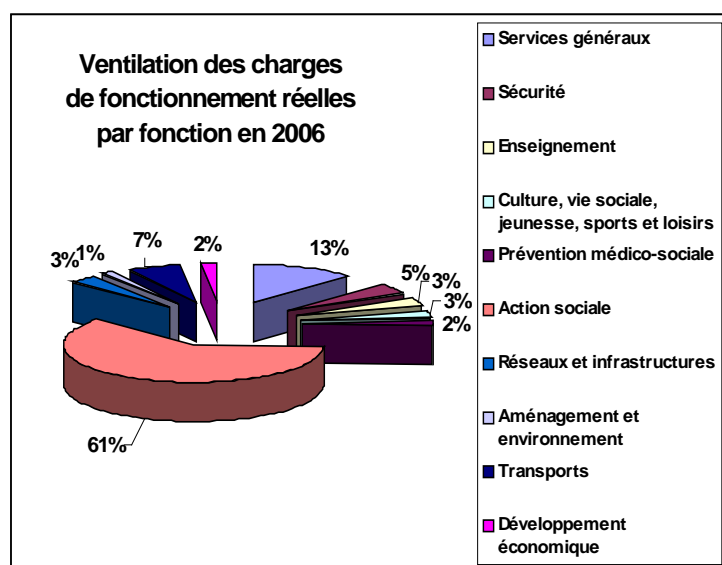
en millions d'euros

	2004	2005	05/04 en %	2006	06/05 en %
Charges de fonctionnement (1)	37 431	39 291	+5,0	42 216	+7,4
Achats et charges externes	4 713	4 906	+4,1	5 160	+5,2
Frais de personnel	6 131	6 555	+6,9	7 071	+7,9
Subventions et contingents	25 189	26 540	+5,4	28 592	+7,7
Charges financières	750	629	-16,1	719	+14,2
Autres charges de fonctionnement	648	661	+2,0	675	+2,1
Produits de fonctionnement (2)	45 104	47 604	+5,5	51 550	+8,3
Impôts directs	15 750	16 906	+7,3	18 403	+8,9
Impôts indirects et autres taxes	11 776	13 922	+18,2	14 720	+5,7
Concours de l'Etat	12 906	12 413	-3,8	12 926	+4,1
- DGF	11 318	10 841	-4,2	11 323	+4,4
- Autres dotations	418	376	-10,0	431	+14,5
- Péréquation et compensations fiscales	1 170	1 197	+2,3	1 172	-2,1
Subventions et participations	2 167	2 172	+0,3	3 249	+49,6
Autres produits de fonctionnement	2 505	2 191	-12,6	2 252	+2,8
Autofinancement (A)=(2) - (1)	7 673	8 313	+8,3	9 333	+12,3

Analyse du Fonctionnement

En 2006, les charges de fonctionnement (+ 7,4%) comme les produits (+ 8,3%) connaissent une hausse significative par rapport à 2005.

La progression des **charges de fonctionnement** (+7,4%) résulte de manière concomitante de la poursuite des transferts de l'acte II de la décentralisation, mais également du rythme soutenu des dépenses d'aides sociales départementales.



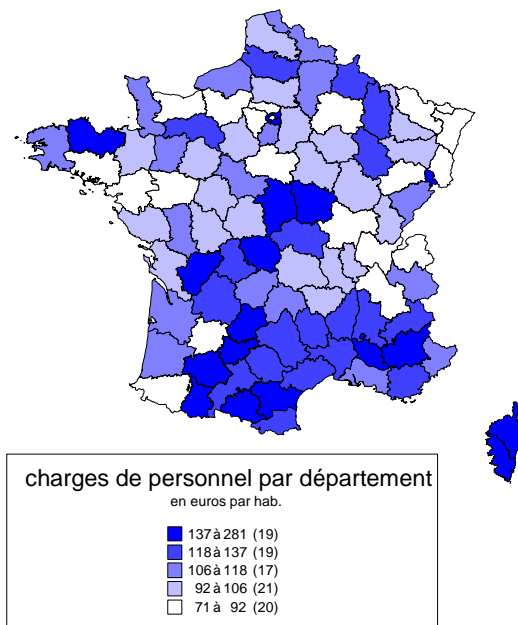
Le poste **des achats et charges externes** connaît une progression de 5,2% pour atteindre un montant de 5,16 milliards en 2006. Il représente 12,2% du total et constitue le troisième poste de dépenses de fonctionnement. Il regroupe l'ensemble des achats de biens et de services auprès des entreprises.

Au sein de ce poste, les achats et variations de stocks ont augmenté de 5,5% pour atteindre un montant global de 504,3 millions. Les services extérieurs, quant à eux, atteignent un montant de 2,4 milliards d'euros en 2006 et enregistrent une hausse de 8,2%. Parmi eux, les contrats de prestations de services avec des entreprises n'augmentent que de 4,8% tandis que le poste « entretien et réparations » -qui représente 37,5% du total des services extérieurs- progresse de 9,8%. Enfin, les autres services extérieurs (publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, frais de déplacements,...) enregistrent une hausse de 3,1% entre 2005 et 2006. Ainsi, le poste des achats et charges externes semble globalement bien maîtrisé.

Les frais de personnel des départements, deuxième poste de dépenses de fonctionnement, augmentent de 7,9%. Ils s'élèvent à 7 milliards d'euros en 2006. Cette hausse, plus soutenue qu'en 2005, se justifie notamment par les premiers

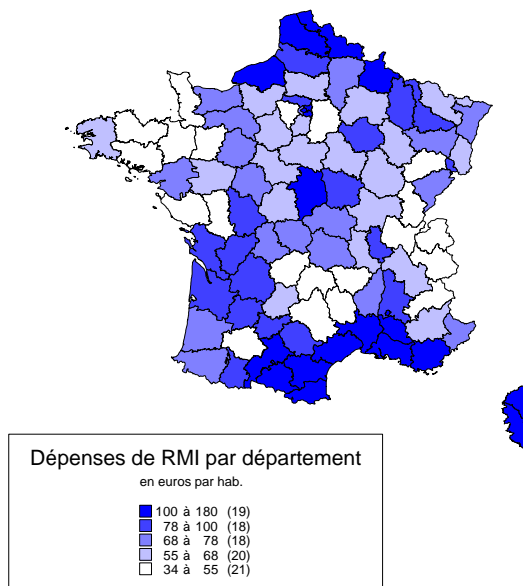
transferts d'agents techniciens et ouvriers des services (TOS) et des agents de la DDE (pour un montant de 88,38 millions d'euros), mais également par des facteurs « traditionnels », tels la revalorisation du point d'indice, les effets du phénomène de « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) ou la hausse du SMIC. Hors transferts, les frais de personnel enregistreraient une augmentation de 6,5%.

Charges de personnel par département



Les dépenses relatives au RMI ont augmenté de presque 5% par rapport à l'année précédente, atteignant 6,1 milliards d'euros en 2006.

Le RMI par département en 2006



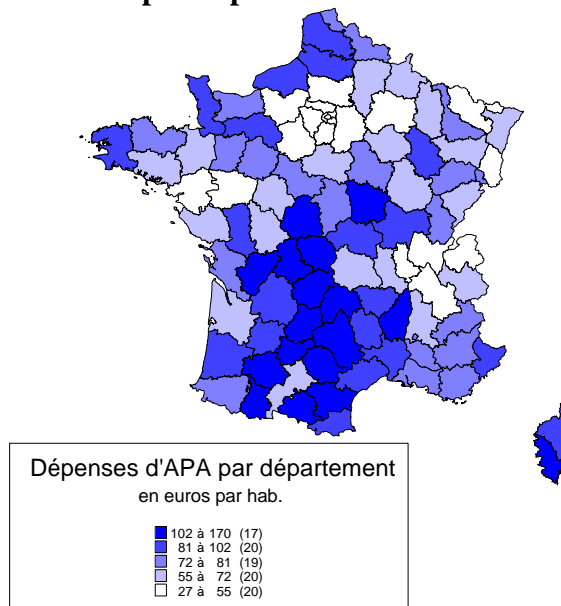
Les dépenses liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) destinée aux personnes âgées, progressent, quant à elles, de 7,9% entre 2005 et 2006. Elles représentent 4,3 milliards d'euros en 2006.

Le poste **des subventions et contingents**, premier poste de dépenses des départements, s'élève à 28,6 milliards d'euros et progresse de 7,7% en 2006.

Cette hausse résulte, notamment, du rythme soutenu des dépenses à caractère social des départements (APA, RMI). Les aides à la personne ont, en effet, augmenté de 6,75% entre 2005 et 2006.

Cette progression des dépenses sociales a été accompagnée par les compensations financières opérées par l'Etat au profit des départements, notamment avec l'attribution d'une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ou avec l'abondement du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FDMI) à hauteur de 500 millions d'euros en 2006.

L'APA par département en 2006



D'autre part, la progression du poste des subventions et contingents résulte aussi du transfert de nouvelles compétences dont :

- la recentralisation sanitaire, certains départements reprenant à leur charge certains dispositifs sanitaires (exemple : lutte contre les grandes maladies) ;
- la nouvelle prestation de compensation du handicap (PCH) qui a vocation à se substituer à l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP). Cette nouvelle aide finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. La PCH atteint près de 151 millions d'euros en 2006.
- la tutelle administrative et financière des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) par les départements. En effet, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 crée dans chaque département, sous forme de groupement d'intérêt public (GIP), une MDPH sur laquelle le département assure la tutelle administrative et financière. Ces MDPH deviennent le point d'accès unique aux droits et aux prestations pour les personnes handicapées. En 2006, 95 MDPH étaient recensées. Leur montée en puissance va s'effectuer progressivement.

Les charges financières s'élèvent à 719 millions d'euros et enregistrent une hausse de 14,2%. Ce poste ne représente cependant que 1,7% du total des charges de fonctionnement. Cette augmentation marquée s'explique notamment par la hausse des taux d'intérêts en 2006 et par l'accroissement de l'encours de la dette.

Les produits de fonctionnement augmentent en 2006 à un rythme plus soutenu que celui des charges (+8,3%) sous l'effet de la progression des ressources fiscales et des subventions versées notamment par l'Etat.

Bien que moins importante que l'année précédente, la hausse des **impôts indirects et autres taxes** des départements s'élève à 5,7% en 2006, notamment sous l'influence du transfert de fiscalité de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et d'une fraction de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) aux départements. Le poste des impôts indirects et autres taxes atteint ainsi 14,7 milliards d'euros en 2006.

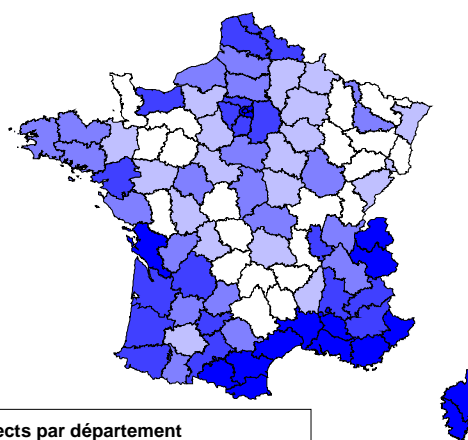
La TSCA progresse de 20,47% en 2006 par rapport à l'année précédente pour atteindre 1,15 milliard d'euros.

Conformément à l'article 72-2 de la Constitution qui dispose que « tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice », le transfert d'une fraction de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a été décidé pour compenser les dépenses liées aux nouveaux transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales. Par ailleurs, en 2006, une deuxième fraction de TSCA est perçue par les départements. Cette deuxième fraction est destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en contrepartie d'une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Au total, le transfert de TSCA aux départements s'élève à 1,1 milliard d'euros.

La fraction de TIPP, versée aux départements en compensation des charges induites par le RMI conformément à la loi du 18 novembre 2003, atteint plus de 5 milliards en 2006. Par ailleurs, la loi de finances rectificative de 2006 a mis en place un fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI) doté de 500 millions d'euros.

Les rentrées fiscales sur les droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme ont enregistré une forte progression (+ 13,7%). Elles atteignent ainsi 7,6 milliards d'euros en 2006. Le dynamisme du marché de l'immobilier explique cette hausse significative.

Impôts indirects par département

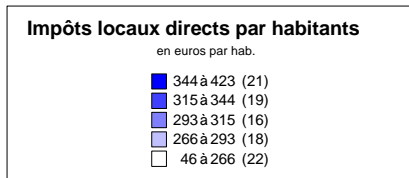
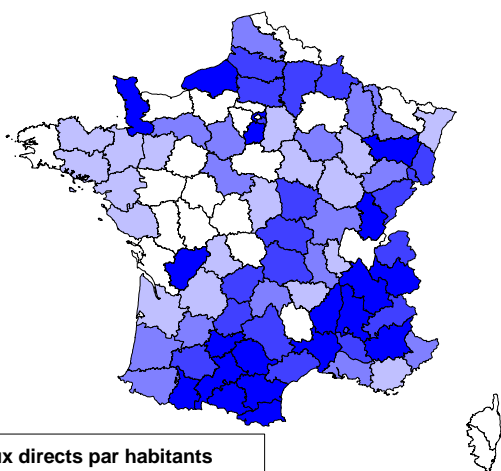


Impôts indirects par département	
en euros par hab.	
■	242 à 423 (18)
■	198 à 242 (18)
■	173 à 198 (20)
■	159 à 173 (19)
■	120 à 159 (21)

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 8,9% en 2006 pour atteindre un montant total de 18,4 milliards d'euros.

Contrairement aux régions dont l'évolution des produits de la fiscalité directe locale ralentit, les départements enregistrent une progression (+8,9%). Cette dernière est due notamment à une augmentation des taux (+5% en moyenne en 2006). Le produit de la taxe professionnelle représente 44,4% du total des impositions directes avec un montant de 8 milliards d'euros, tandis que celui du foncier bâti constitue 30,3% de ce total et celui de la taxe d'habitation 25%.

Impôts locaux directs par département



Les concours de l'État progressent de 4,1%. Leur montant s'élève en 2006 à 12,9 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique notamment par la prorogation du contrat de croissance et de solidarité.

Composée d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de compensation et d'une dotation de péréquation,

la DGF représente 87,6% du total des concours de l'Etat. En augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente, elle s'élève à 11,3 milliards d'euros en 2006.

La dotation forfaitaire enregistre une hausse de 3,9% entre 2005 et 2006 et s'élève à 7,56 milliards d'euros en 2006.

Concernant les concours particuliers de la DGF, la dotation de compensation est en progression de 11,6% en 2006 pour atteindre un montant de 2,49 milliards d'euros.

La dotation de péréquation urbaine augmente de 7,6%. Elle s'élève à 463 millions d'euros. La dotation de fonctionnement minimale, quant à elle, atteint un montant de 781 millions d'euros en 2006.

Les subventions et participations reçues enregistrent une très forte progression (+49,6%). Ils s'élèvent à 3,25 milliards d'euros en 2006. Cette augmentation importante résulte plus particulièrement des participations.

En effet, ces dernières représentent 3,17 milliards d'euros et sont en hausse de 48,3%. Parmi celles-ci figurent les dotations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux départements, avec, en particulier, la nouvelle dotation versée au titre de la PCH. En outre, il convient de prendre en compte l'abondement du FMDI à hauteur de 500 millions d'euros.

Les autres produits de fonctionnement restent relativement stables en 2006 (+2,8%). Parmi ceux-ci, les produits financiers représentent 64 millions d'euros.

Les compensations versées par l'Etat, conformément aux règles législatives, et le dynamisme de la fiscalité directe locale permettent aux départements de dégager un **autofinancement** de 9,3 milliards d'euros, en hausse de 12,3% par rapport à l'année précédente.